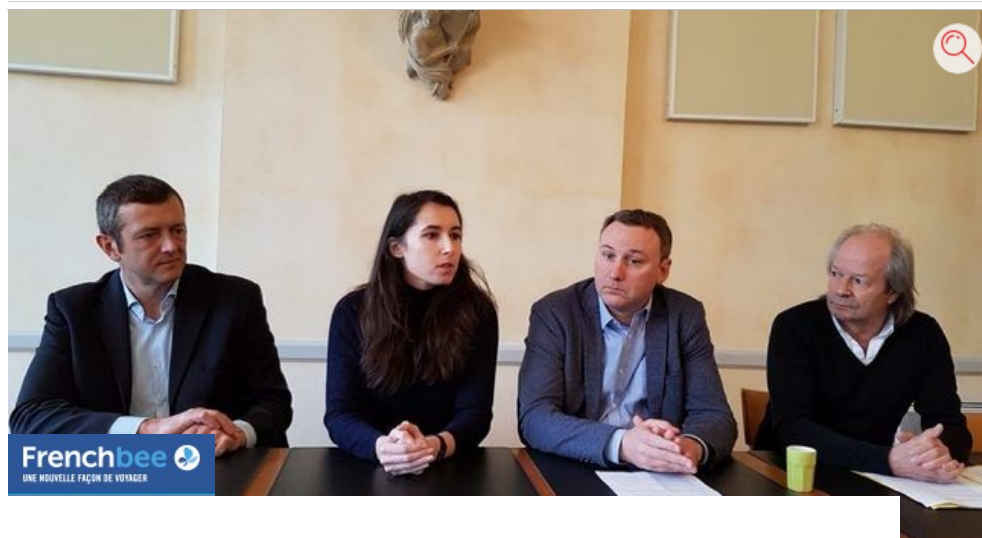


Actualité > Grand Sud > Haute-Garonne > Rieumes

Publié le 22/11/2018 à 03:50, Mis à jour le 22/11/2018 à 08:41

Linky : la maire défend la liberté de choix de ses citoyens

Énergie



maire de
» (excusés)

Les maires sont régulièrement interpellés par leurs administrés concernant l'installation du nouveau compteur électrique Linky et l'obligation de l'accepter. Les maires de Rieumes, Blagnac, Castanet-Tolosan, Portet-sur-Garonne et Ramonville ont alors pris «des arrêtés municipaux imposant à l'opérateur de recueillir l'accord préalable de l'utilisateur, pour garantir la liberté individuelle et d'information de chacun», nous expliquent les maires unis dans une action commune. Malgré les attaques en justice du Préfet de Haute-Garonne de l'ensemble des arrêtés municipaux, Jennifer Courtois-Périssé maire de Rieumes, Joseph Carles maire de Blagnac, Arnaud Lafon maire de Castanet-Tolosan, Thierry Suaud maire de Portet-sur-Garonne et Christophe Lubac maire de Ramonville semblent «déterminés à maintenir leur position et convaincre la justice du bien-fondé de leurs arrêtés». Lors de la conférence de presse qui s'est tenue ce lundi 19 novembre à Rieumes, Jennifer Courtois-Périssé explique : «ce n'est pas une démarche contre le compteur Linky. Nous nous unissons aujourd'hui, malgré nos sensibilités politiques différentes, pour défendre la liberté de chacun. (...) C'est une question fondamentale de liberté publique. Les citoyens ont le droit d'être informés et de faire savoir s'ils sont d'accord avec la pose d'un compteur Linky dans leur domicile». Et de confier : «nous avons été saisis par de nombreux habitants du village. Il apparaît essentiel de donner la possibilité aux citoyens d'avoir le choix même si nous n'avons pas eu de problèmes particuliers sur Rieumes entre nos citoyens et l'installateur». Convaincus du bien-fondé de leur action, les maires déclarent «aller jusqu'au conseil constitutionnel s'il le faut».

La Dépêche du Midi

Cet article vous est offert par La Depeche dans le but de vous faire découvrir ses formules d'abonnement. Convaincu(e) ? **Abonnez-vous.**

Contenus sponsorisés



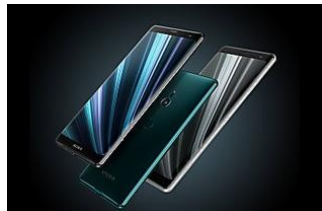
Configurez votre Alfa Romeo Giulietta au design "made in Italy"
(Alfa Romeo)



[Plan Solaire 2019] Jackpot pour les propriétaires !
(Economisersonenergie.com)



Quel est le prix d'une mutuelle qui rembourse bien ?
(Meilleureassurance.com)



"Le meilleur smartphone jamais commercialisé par Sony."
(Sony sur RTL)



BlackFriday : collectez de l'argent sur vos achats avec Priceless Specials !
(Mastercard)



Professionnels: tout savoir sur la fibre en entreprise
(SFR Business)

Sur La Dépêche

Pompier frappé au visage à Toulouse par une victime qu'il venait aider : «Je suis écorché»



Le nouveau soin contour des yeux bat des records de ventes
(Science-wellbeing.com)

Drogue et vie sentimentale : Iris Mittenaere se confie dans Les Terriens du Samedi



AVC : prévenir, réagir, soulager
(L'Essentiel par Macif)

Le décès brutal d'un joueur endeuille le Rugby Coeur de Lomagne



Ce drone pratiquement indestructible à 99 € cartonne en France. L'idée? Génial!
(DroneX PRO en Promo : -50% !)

Aurélie Pons, ex-candidate à Miss France 2019, pose dénudée pour un magazine



Les Français s'arrachent cette montre intelligente qui prend soin de vous !
(La Colour Watches en Promo : -50%)

Maltraitance animale : le septuagénaire abritait 21 chiens dans des clapiers à lapin

Les anciens salariés de la base Intermarché obtiennent gain de cause



A partir de 7,48€/mois*, trouvez votre mutuelle Senior au meilleur prix

Mutuelle Senior

+ de 3 000 véhicules collaborateurs de moins de 18 mois sur TOPRENAULT.COM

Les offres collaborateur

Forfait RED du moment: 40Go à 10€/Mois ! C'est Noël avant l'heure : profitez-en !

Passez au vert avec RED

Publicité

Donner votre avis !

[Charte de modération](#)

Votre pseudo : (obligatoire)

Votre commentaire :

Votre commentaire est soumis à notre charte de modération. En cas de non-respect (propos racistes ou insultants...) il ne sera pas publié. Cliquez ici pour écrire et merci pour votre contribution.

[Suivre ce fil de discussion](#)

[Envoyer ce commentaire](#)

Réactions des lecteurs



Lecteur impliqué

6944 commentaires



Ubu2, il y a 4 jours

Les raisons du passage en force :

08/02/2018 : JT de France 2 de 13h00 : Rapport de la Cour des comptes : le compteur LINKY va coûter 5,7 milliards d'euros aux abonnés mais ENEDIS va faire un bénéfice de 506 millions d'euros.

Qu'une entreprise essaie de faire toujours plus de bénéfices sur le dos de ses clients, ça peut se concevoir.

En revanche, non seulement les clients n'ont pas le choix du fait du monopole mais de plus du fait que cette opération est imposée par la loi.

Ce compteur, le client va le payer deux fois :

- Par un abonnement supplémentaire,

- Par le chômage des employés chargés jusqu'à présent de relever les compteurs.

Il en est de même que pour la carte bancaire, on fait économiser de l'argent à la banque et elle nous fait payer une cotisation. Principe de la double peine.

La loi est votée par les députés et sénateurs supposés défendre les intérêts du Peuple et dans ce cas, on peut constater qu'il n'en est rien.

Au contraire, en se rangeant du côté de l'entreprise ayant un monopole, ils se soumettent à un lobby.

De plus, il n'est pas prévu de garantir la protection de la vie privée entre le CPL du compteur et le CPL du réseau privé des habitants.

Nous sommes bien dans une république bananière.

Emission « Envoyé spécial » diffusée le 02/06/2018 : une des raisons supposées du compteur Linky est de pouvoir surveiller en permanence la consommation des ménages et de détourner la puissance électrique des maisons vers les bornes électriques de recharge des véhicules afin de les alimenter puisque le pays n'aura jamais les capacités de recharger le parc entier de véhicules électriques. Bénéficiaire : lobby du nucléaire.

En revanche, puisque ces données seraient nécessaires à Enedis, celui-ci peut très bien installer des compteurs communicants au plus proche des consommateurs dans les répartiteurs des quartiers sans importuner qui que ce soit. Ca lui permettrait tout autant de pouvoir gérer l'approvisionnement. Alors pourquoi vouloir entrer en force chez chaque particulier ?

[Signaler un abus](#)